

RASG-AFI/9

WP 04C1



ICAO

UNITING AVIATION

Prévention des SSC ANS

INTRODUCTION

- Une SSC se pose lorsqu'un État permet au détenteur d'une autorisation ou d'une homologation d'exercer les privilèges qui y sont attachés, alors que les exigences minimales établies par l'État et par les normes des Annexes de la Convention de Chicago ne sont pas remplies, ce qui entraîne un risque immédiat pour la sécurité de l'aviation civile internationale..
- Le SST-SSO assiste les Etats dans l'amélioration de leur EI, la prévention des SSC et la résolution de celles existantes dans les délais impartis.
- Le SST-SSO analyse risques sur la base des données de sécurité pour identifier de possibles mesures d'atténuation et recommander des actions de mise en œuvre.

DISCUSSION

- Les Etats font face à des défis de mise en œuvre des SARP, résultant sur de nouvelles SSC pour la plupart liées aux ANS, ce qui entrave les efforts déployés par les États africains pour traiter en temps opportun toutes les nouvelles occurrences
- 3 États ont des SSC liés au non-étalonnage des aides à la radionavigation (NAVAID) utilisées par les aéronefs, et à la conformité des procédures de vol approuvées.
- les ANSP et/ou les exploitants d'aéroports ne s'engagent pas suffisamment pour mettre en œuvre de façon efficace les mesures correctives pour la résolution ou l'atténuation des risques de sécurité associés aux SSC.

DISCUSSION (suite)

- États à être plus proactifs dans leurs missions de supervision de la sécurité, en particulier dans les domaines spécifiques à risque élevé.
- Les États devraient promulguer des règlements aéronautiques qui serviront de base à la conception des procédures de vol aux instruments (IFP), sous réserve de tests périodiques au sol et en vol, conformément aux normes et aux documents d'orientation de l'OACI.
- Les ANSP et les exploitants d'aérodromes doivent se conformer aux règles établies.
- Une coordination adéquate avec APIRG et ses organes auxiliaires peut contribuer à remédier à la situation et à améliorer la sécurité de la navigation aérienne dans la région.

SUITE A DONNER

Afin d'éviter les SSC liés aux PANS-OPS et à l'étalonnage des aides à la navigation, la réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations contenues dans le présent document de travail;
- b) demander à APIRG et à ses organes auxiliaires d'organiser des ateliers sur la prévention des SSC liés à l'ANS ; et
- c) prier APIRG à exhorter les États à veiller à ce que les ANSP et les exploitants d'aérodromes se conforment aux SARP



Thank You!